

MobiliPro

optimisez vos déplacements



ILS L'ONT FAIT



Optimisez

vos déplacements professionnels

Entreprises et collectivités



Ce document est édité par l'ADEME

Directions régionales des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine

Coordination technique : Sébastien Bourcier et Jean-Philippe Estrade

Rédacteurs : Agence ©Comevents

Création graphique : Agence ©Comevents

Impression : Maugein Imprimeur

Labellisé ISO 14001,



PEFC 10-31-3162 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Dépôt légal : ©ADEME Éditions - Mai 2018

01

RÉDUISEZ LES IMPACTS

et coûts des flottes professionnelles

Ce document présente **les entreprises, les collectivités et administrations engagées dans la démarche Mobili'Pro** depuis son lancement fin 2016. Expérimenté par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême puis en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, **le dispositif Mobili'Pro** permet aux organisations d'optimiser la gestion de leurs déplacements professionnels.



COMMENT RATIONALISER UNE FLOTTE
de véhicules professionnels ?



QUELLES ÉNERGIES ALTERNATIVES
choisir pour réduire la consommation de carburant, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants ?



QUELLES AUTRES SOLUTIONS DE MOBILITÉ
mettre en œuvre ?

Les enjeux des déplacements professionnels sont à la fois économiques, énergétiques et environnementaux, sans oublier les impacts sur la qualité de l'air.

Les exigences réglementaires en matière d'environnement se durcissant, les organisations publiques et privées peuvent saisir cette opportunité pour agir sur la réduction du coût de fonctionnement de leur flotte de véhicules.

Mobili'Pro permet à toutes les structures d'adopter une stratégie globale planifiée sur plusieurs années tout en expérimentant de nouvelles pratiques émergentes.

Que prévoit la réglementation ?

Mobili'Pro s'intègre dans le plan de mobilité (PDM) rendu obligatoire par la loi de Transition énergétique pour rationaliser les déplacements liés à l'activité des entreprises de plus de 100 salariés.

Pour le renouvellement de leur parc, Mobili'Pro est une aide à la décision pour les collectivités et établissements publics obligés de privilégier les véhicules à faibles émissions (art. 224-7 et 224-8 du Code de l'Environnement).

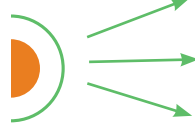


02 MOBILI'PRO

Le dispositif

3 axes d'intervention

Mobili'Pro
propose d'agir sur



Les véhicules
Les conducteurs
et les comportements
L'organisation et le
management

Les étapes de la démarche Mobili'Pro



1^{ÈRE} ÉTAPE

LA PRÉPARATION
du projet



2^{ÈME} ÉTAPE

LA RÉALISATION
d'un diagnostic



3^{ÈME} ÉTAPE

LE CHOIX D'UN PLAN
D'ACTIONS sur 3 ans*



4^{ÈME} ÉTAPE

LA MISE EN ŒUVRE
et le suivi

* Vous choisissez votre plan d'actions avec l'appui de votre relais local et vous vous engagez en signant la charte tripartite (votre structure, votre relais, l'ADEME).

DES OUTILS

Mobili'Pro est un outil de management de la mobilité reposant sur :

Une analyse de l'existant

- un diagnostic du parc de véhicules,
- l'analyse des pratiques de mobilité,

Un tableur Mobili'Pro

Outil de gestion central de la démarche, le tableur Mobili'Pro est libre de droits.

Il est disponible auprès de votre référent ADEME Nouvelle-Aquitaine ou Pays de la Loire.

30 fiches actions proposant des solutions d'optimisation

UN RÉSEAU

Mobili'Pro, c'est aussi de l'accompagnement.

En lien avec votre référent ADEME, une structure relais vous accompagne, vous conseille et partage son expérience.

Des formations ponctuelles

Organisées avec l'appui des structures relais.

03 TOUTES LES STRUCTURES

peuvent s'engager



Toutes les structures disposant d'une flotte de véhicules professionnels

entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités, administrations...



Quelle que soit la taille de la flotte et tous les types de véhicule qui la composent

véhicules légers, utilitaires, poids lourds, deux roues, vélos...



Pour optimiser des déplacements professionnels

missions, réunions, visites, tournées, chantiers, services à la personne...

Mobili'Pro ne s'adresse pas aux entreprises des activités du transport.

ILS L'ONT FAIT

« Utiliser le levier du management »

CCI du Maine-et-Loire (49) - Parc initial de 35 véhicules

Formations à l'utilisation des véhicules électriques, mise en place d'un logiciel de réservation des véhicules.

« Le levier le plus important reste celui du management : la CCI du Maine-et-Loire veut inciter à choisir des heures de réunion compatibles avec les horaires de train et à privilégier les visioconférences. Notre idée est que le trajet le plus sûr est celui que l'on ne fait pas ».

Amélie Bossard - Chargée de mission RSE

« Mobili'Pro a été un dispositif déclencheur »

Les Sables d'Olonne Agglomération (85) - Parc initial de 37 véhicules

Exemple d'action : achat d'un vélo de service à assistance électrique.

« Mobili'Pro a été un dispositif déclencheur pour mettre en place un réel outil de suivi du parc. Nous nous sommes basés sur le dispositif pour collecter les données de base et nous avons ensuite créé notre propre outil de suivi. »

Elodie Vanpouille - Responsable Déplacements, Transports

« Maîtriser des données de synthèse »

Ville de Pouzauges (85) - Parc initial de 15 véhicules

Exemple d'action : achat d'un véhicule électrique.

« S'engager dans la démarche a été un déclic. Le diagnostic global a fait ressortir des données de synthèse sur lesquelles nous n'avions pas de visibilité. Nous nous sommes rendu compte du nombre total de kilomètres roulés et que certains de nos véhicules n'avaient que très peu de kilométrage. »

Michel Frimaudeau - Adjoint au directeur des services techniques



04 MOBILITÉ,

ce que vous avez à gagner

+ de 5000 euros par an

C'est le coût de détention annuel d'un véhicule léger thermique hors moyens humains
(TCO - Total Cost of Ownership)

1/3 coûts fixes

29 % loyer ou amortissement
2 % équipements, taxe sur les véhicules des sociétés



2/3 coûts variables

30 % carburant, énergie
29 % entretien, maintenance
7 % assurance
3 % péage et stationnement

Le coût de revient

Le coût de revient kilométrique varie par tranche de déplacement



Les usages

71 %

des déplacements sont effectués au niveau local et départemental.

33 %

des véhicules roulent moins de 10 000 km par an.

Le mix énergétique

81 %

des véhicules sont des véhicules Diesel dans les parcs professionnels.

Le coût de la mobilité comprend aussi **les coûts indirects et périphériques** (usure des véhicules, sinistralité, personnel de gestion du parc...) ainsi que le coût de la **mobilité globale des collaborateurs** (indemnités kilométriques, location de voiture, billets d'avion, de train...).

Étude ADEME 2015 sur les parcs de véhicules des entités publiques et privées en région Pays de la Loire.
Sur la base d'une enquête réalisée auprès de 134 structures représentant 14 300 véhicules.

ILS L'ONT FAIT « Comprendre le coût global de la mobilité »

La Roche-sur-Yon Agglomération (85) - Parc initial mutualisé de 218 véhicules

Exemple d'action : réduction du parc de véhicules.

« Connaître le coût de la mobilité, c'est-à-dire le coût du parc et le coût lié aux déplacements (comme les indemnités kilométriques) a été révélateur. C'est un chiffre qui est loin d'être négligeable dans notre budget. Nous avons constaté que nous avons beaucoup de frais fixes alors que le carburant ne représente que 20 % de nos dépenses. »

Claudie Tricoire - Chargée de mission développement durable et Agenda 21

05 LES STRUCTURES

déjà engagées

16 organisations dont 6 structures relais se sont engagées dans la démarche Mobili'Pro soit un parc total de plus de 11 21 véhicules professionnels.

	STRUCTURE RELAIS	STRUCTURE ENGAGÉE	LOCALISATION	PARC*
CHARENTE				
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	■		Angoulême	
Conseil départemental de la Charente		■	Angoulême	377
CHARENTE-MARITIME				
Communauté d'agglomération de La Rochelle	■		La Rochelle	
Enim (Établissement national des invalides de la Marine)		■	La Rochelle	12
DEUX-SÈVRES				
Communauté d'agglomération de Niort	■		Niort	
Centre hospitalier de Niort		■	Niort	140
MAINE-ET-LOIRE				
CCI du Maine-et-Loire	■	■	Angers / Cholet / Saumur	35
Entreprise privée ALS		■	Angers	180
Entreprise privée Occamat		■	Noyant-La-Gravoyère	42
Entreprise privée Occamiente		■	Noyant-La-Gravoyère	25
Entreprise privée 2B Recyclage		■	Noyant-La-Gravoyère	9
VENDÉE				
Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)	■	■	La Roche-sur-Yon	31
Les Sables d'Olonne Agglomération		■	Les Sables d'Olonne	37
La Roche-sur-Yon Agglomération		■	La Roche-sur-Yon	218
Ville de Pouzauges		■	Pouzauges	15
VIENNE				
Communauté d'agglomération du Grand Poitiers	■		Poitiers	

*Parc professionnel de véhicules motorisés au moment du diagnostic Mobili'Pro : véhicules légers, utilitaires, deux roues.





ILS L'ONT FAIT

MOBILI'PRO à l'échelle nationale

Mobili'Pro fait partie des dispositifs d'optimisation des déplacements de l'ADEME aux côtés d'Objectif CO₂ (pour les transporteurs), Fret 21 (pour les chargeurs) et du Challenge de la mobilité (pour les salariés). Si vous souhaitez vous lancer dans la démarche Mobili'Pro contactez les référents ADEME des directions régionales Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'ADEME

Objectif CO₂ – Les transporteurs s'engagent
www.objectifco2.fr



Fret 21
fret21.eu



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.



Challenge de la mobilité
www.challengedelamobilite.com

AU TRAVAIL
J'Y VAIS
AUTREMENT !

www.paysdelaloire.ademe.fr
www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

